

**Zitiervorschlag:** Anonym (Hrsg.): "XXIII. Discours", in: *Le Spectateur ou le Socrate moderne*, Vol.5\023 (1723), S. 141-146, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Fischer-Pernkopf, Michaela (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.1412

### XXIII. Discours

— — — — — *uti non*

*Compositus meliùs cum Bitho Bacchius. In jus Acres procurrun, magnum spectaculum uterque.*  
*Hor. L. I. Sat. VII. 19.*

*Bithus & Bacchius, ces fameux Gladiateurs ; ne sont pas plus faits pour combattre l'un contre l'autre, que ces deux Hommes l'étoient pour plaider ensemble. Ils défendent vivement leurs droits, & réjouissent fort la compagnie.*

Réflexions sur le mémêlé qu'il y eut à Utrecht en 1713, entre  
les Valets de Mr. le C. de Rechteren & ceux de Mr. Mesnager.

C'est un divertissement assez agréable de réfléchir sur les différentes idées que différentes Personnes ont de la même chose. Si des Hommes du Vulgaire estiment souvent certaines choses, que ceux d'un rang plus élevé méprisent ; il y a bien des choses que ceux-ci estiment, & dont les premiers ne font aucun cas. Par exemple, les Gens du commun sont fort étonnez d'entendre parler de ces Disputes solennelles qui arrivent entre les Grands sur les pointilles d'une Cérémonie publique, & de voir que des affaires de conséquence soient interrompues à l'occasion de ces formalitez, qu'ils regardent comme des bagatelles & des niaiseries. Je suis charmé de la décision d'un Portier, qu'on trouve dans une Pièce de Mr. Southern, & qui est fondée sur le chagrin d'une Dame vertueuse, qui avoit épousé un second Mari, pendant que le premier étoit encore en vie. Celui ci, qu'on croïoit mort, revenu chez lui après une longue absence, excite un noble embarras pour l'endroit tragique de la Pièce. Mais, avant qu'on le découvre, la Nourrice & le Portier s'entretiennent des difficultez qu'il y auroit en pareil cas ; l'honnête Portier s'imagine qu'il seroit aisé d'y remédier, & il le décide par le vieux Proverbe, qui dit que *le premier Contractant doit reprendre sa fument*. Il ne s'est rien passé de mes jours qui ait tant surpris & confondu la plûpart de mes bons Compatriotes, que la Dispute survenue entre le Comte de Rechteren, & Mr. Mesnager, qui occupe les plus habiles Politiques de diverses Nations, & qui tient même en suspens toutes les affaires de l'Europe.

Hier, à mon arrivée dans un de nos Caffez, je prêtai l'oreille à ce qui se disoit à la Table voisine, qui étoit environnée de Politiques d'un ordre inférieur, dont l'un, après avoir lû les Nouvelles avec beaucoup d'attention, s'énonça en ces termes : « Je crains fort, *dit-il*, que cette malheureuse rupture survenue à Utrecht entre quelques Valets de pied ne retarde la Paix de l'Europe. Dieu veuille que le Pape n'y jouë pas son rôle sous main ! Le saint Pere est très-habile à fomenter la Division, comme les pauvres *Cantons Suisses* viennent de l'éprouver à leurs dépens. Si les Domestiques de Mr. . . . *Comment l'apellez vous ?* n'en veulent pas venir à un Accord amiable, je ne vois pas qu'on puisse terminer cette querelle sans une Guerre de Religion. »

« Pour moi, *dit alors un Benets qui étoit assis auprès de lui*, si j'étois à la place du Roi de France, j'aurois honte de prendre le parti d'aucun de ces Valets, soit de l'un ou de l'autre côté : Ne voilà-t-il pas toutes les affaires de l'Europe accrochées, parce qu'un Valet de Mr. Mesnager a eu la tête un peu meurtrie. Si le Comte de Rectrum leur avoit donné d'abord de quoi boire Chopine, tout auroit été calmé & l'on n'en parleroit plus ; mais on dit que c'est un Homme qui a du sang aux ongles, & qui n'aime pas qu'on lui fasse la mouë. »

Là-dessus un troisième, qui n'avoit pas encore ouvert la bouche, déclara. « Qu'il étoit bien aise que les Plénipotentiaires de nos Princes Chrétiens examinassent à fonds ce démêlé, puis que les Valets de pied n'avoient

jamais porté l'éfronterie si loin qu'aujourd'hui, & qu'il seroit charmé de les voir dégradés dans le Traité d'*Utrecht*, si cela se pouvoit sans aucun préjudice aux affaires publiques. »

Un quatrième, qui étoit assis à l'autre bout de la Table, & qui sembloit prendre à cœur les intérêts du Roi de France, leur dit, « qu'ils n'avoient pas une juste idée de la chose, & que le Roi très-Chrétien ne ressentoit pas cet affront parce qu'on l'avoit fait au Laquais de Mr. Mesnager ; car, *ajouta-t-il*, de quoi lui servent ces Laquais ? Mais c'est parce qu'on a insulté ses Sujets : Vous saurez donc qu'il paroîtroit bien étrange qu'un *François* eut le nez ensanglanté, & que son Monarque n'en prît aucune connoissance. Il est obligé en honneur à les défendre contre toutes sortes d'hostilité, & si les *Hollandois* poussent l'audace, à l'égard d'une Tête couronnée, jusqu'à donner des coups de poings ou de pieds à quelqu'un de ceux qu'il protège, il est en droit d'en demander hautement la réparation. »

Cette distinction mit la Dispute sur un nouveau pied, & fut approuvée de la plupart des Auditeurs, jusqu'à ce qu'un petit Homme plein de feu, qui se déclara pour la Maison d'Autriche, traita cruellement le Roi de France, sur ce qu'il encourageoit ses Sujets à faire la mouë à leurs Supérieurs, & le qu'il les déroboit ensuite à la punition dûë à leur insolence. Il ajouta que les *François* étoient si adonnés aux Grimaces, que, si l'on n'en arrêtoit l'usage au Congrès d'*Utrecht*, il n'y auroit plus moïen d'aller en Rûë en tems de Paix, sur tout s'ils demeuroient maîtres des *Indes* Occidentales. Il sourint même avec beaucoup de chaleur que, si les Alliez étoient de son avis, ils obligeroient le Roi de France à brûler ses Galères, & à permettre l'exercice de la Religion Réformée dans ses Etats, avant qu'ils remissent leurs Epées dans le fourreau. Enfin il traita Mr. Mesnager d'un Homme de néant & d'un Etourdi.

La Dispute s'échauffoit de plus en plus, & je ne sai pas où elle auroit abouti, si un jeune Homme de vingt à vingt-deux ans, qui me parut avoir étudié en Droit, n'eut pris la Cause en main, & n'eut prononcé que le Comte de Rechteren & Mr. Mesnager ne s'étoient pas bien conduits dans cette affaire. « Mr. le Comte de Rechteren, *dit-il*, auroit dû déposer sous serment que les Domestiques avoient été insultés les premiers par ceux de Mr. Mesnager, & alors Mr. Mesnager n'auroit pas manqué de lui rendre justice, soit en chassant les criminels de sa Maison, ou de toute autre maniere, qu'il auroit trouvé la plus convenable ; car, afin que vous le sachiez, si quelcun me fait la mouë, je ne dois pas lui casser les dents pour cela. D'ailleurs, à l'occasion de l'assaut livré, ou des coups donnés à ses Domestiques, Mr. Mesnager auroit pû intenter un Procès à Mr. de Rechteren ; mais, sur le pié où l'affaire est aujourd'hui, je croi que ces Messieurs devroient s'en rapporter à des Arbitres. »

J'entendis là-dessus bien d'autres décisions, qui ne valoient guère mieux que celle-là ; & tout ce que j'en pûs conclure fut, que la Question débattue ne surpassoit pas moins la capacité de ces honêtes Raisonneurs que la mienne.

O.